

Nombre de conseillers : 10  
En exercice : 8  
Présents : 7  
Votants : 8

## **L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-HUIT MAI**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON  
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : le 23/05/2018

**Présents** : VALOIS Christophe, ROUSSIN Jean-Marie, EYDOUX Guy, SERVES Paul,  
SERRES Olivier, LAMBEAUX Brice

**Excusée** : ROUSSIN Françoise (pouvoir donné à ROUSSIN Jean-Marie)

Ouverture de la séance à 20h10.

Approbation du compte-rendu du CM du 23 avril 2018 à 6 pour, 2 abstentions.

Avant de commencer, Madame LASCOMBES demande aux élus la nécessité de rajouter un point en fin d'Ordre du Jour, concernant une décision modificative. Les élus acceptent.

### **ECOLE : Réaménagement des horaires des ATSEM**

La réorganisation des horaires de travail et de l'entretien des locaux fait suite à la décision, en date du 22 janvier 2018, de revenir à la semaine de 4 jours. Les horaires d'une manière globale ne sont pas modifiés. Les mercredis matins seront dédiés à l'entretien. Sont maintenues la présence des 2 ATSEM pour la garderie de l'après-midi ainsi que les activités périscolaires. Les horaires annualisés des ATSEM passeront de 27h53 à 26h10. Les élus approuvent à l'unanimité.

### **CARTE COMMUNALE**

Le projet de périmètre établi, la procédure se poursuit avec la saisine de la DREAL dans le cadre d'examen du dossier « au cas par cas » : soit pas d'évaluation environnementale, alors procédure normale (passage en CDPENAF puis enquête publique) ; soit nécessite une évaluation environnementale, alors études complémentaires.

### **CENTRE MEDICO-SCOLAIRE : Convention de fonctionnement**

Le Maire rappelle la précédente convention avec le Centre médico-scolaire de Pierrelatte sur la participation financière de la commune, dans le cadre des visites médicales réalisées à l'école. Elle est à renouveler pour l'année écoulée et pour une durée de 5 ans. La participation est à hauteur de 0.75 euros par élève. Favorable à l'unanimité.

### **CCEPPG/SDED : Confirmation de l'adhésion des communes**

Le Conseil Communautaire, le 6 avril 2017, a proposé une modification statutaire avec restitution à ses communes de la compétence électrification rurale et éclairage public. Cette nouvelle situation met fin à la substitution de la Communauté au syndicat intercommunal pour la compétence électrification rurale (l'éclairage public étant une compétence optionnelle du SDED). Ainsi il est demandé aux communes drômoises de confirmer par délibération l'adhésion à la compétence électrification rurale auprès du SDED (comme cela était le cas avant la fusion). Les élus votent favorablement pour la confirmation de l'adhésion au SDED.

### **CCEPPG : projet de schéma de mutualisation**

Le Maire fait part des réunions qui ont mené à ce projet de schéma de mutualisation et dont elle avait soumis aux élus lors de précédents Conseils municipaux les projets évoqués à la Communauté qui pouvaient intéresser la commune. Lecture est faite des diagnostics, état des lieux des mutualisations existantes et à venir, ainsi que les projets abandonnés ou en suspens car trop de différences et de divergences d'une commune à l'autre. Le Maire rappelle que les projets de mutualisation ne sont pas une obligation. Les communes faisant en fonction de leurs besoins. Les élus doivent approuver ce projet de schéma de mutualisation. Il est validé par l'ensemble des élus.

### **LOCAL DES JEUNES : réparation d'une fuite de toiture**

Un devis a été demandé à l'entreprise GUION pour un montant de 3 204.50 euros HT. Devis accepté par les élus.

### **VOIRIE 2018 : Réception des travaux rue de la Forge**

Avant la réception définitive, un état des lieux avait été fait relevant quelques points à remédier (joints fragiles du caniveau central). Dans l'ensemble les travaux ont donné satisfaction notamment dans la réactivité des 2 entreprises et la qualité du travail.

### **ELECTION DU 3<sup>e</sup> ADJOINT**

Madame LASCOMBES a laissé la parole à Monsieur SERVES, à l'initiative de cette proposition de candidature, afin qu'il expose ses motivations : proche de la retraite, Paul SERVES souhaite investir du temps pour les 2 ans à venir aux dossiers de ses Commissions, dont celle concernant le Bâtiment, notamment dans le cadre de la réhabilitation de l'ex-imprimerie du Domaine Urdy. L'entreprise, qui l'emploie, est prête à lui dégager un peu plus de temps sur son temps de travail conditionné à la prise effective d'un poste d'adjoint. Paul SERVES a également demandé à ne percevoir aucune indemnité. Explication faite, Madame le Maire fait appel à d'autres candidatures. Aucune candidature n'a été proposée. Le Maire procède au vote à bulletin secret. Après dépouillement, le résultat du vote fait état de : 8 voix pour Paul SERVES. Ce dernier a remercié l'assemblée de la confiance accordée.

### **DECISION MODIFICATIVE**

A la demande de la Trésorerie, il y a lieu de procéder à la modification, dans le Budget Prévisionnel Eau/Assainissement, section d'investissement-Recette du montant « R001 solde d'exécution positif reporté », soit 48 809€ au lieu de 28 809€. Et pour l'équilibre du budget, de reporter en dépenses d'investissement, sur « l'opération 31-Divers travaux

Eau » la somme de 20 000€. Pas de remise en question de la délibération d'affectation de résultat. Modification acceptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

**CCEPPG/OM** : la Communauté travaille sur le prochain marché des OM qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Avec la volonté d'uniformiser la collecte OM et Tri sélectif sur tout le territoire, des chiffrages ont été réalisés et soumis aux élus communautaires selon les 3 scénarii proposés. La commune de St-Pantaléon restera sur des points d'apports volontaires pour les OM et le tri. Pour les OM, devraient être envisagées des colonnes semi-enterrées.

**SIL (signalisation d'information locale)** : la pose des panneaux est en cours. Le Maire fait part de la critique d'une élue dans la semaine au sujet de la couleur soit disant « bleu ciel » pour les lattes hébergements qui ne contraste pas beaucoup. La couleur émane d'un code dans le cadre de la charte départementale de la SIL. Cela sera fait remonter au conseil Général. La largeur de la latte aussi a été évoquée, surtout sur la départementale. Dans l'ensemble, les élus apprécient l'initiative et le résultat.

**Projet toilettes publiques** : Il est proposé d'implanter les nouvelles toilettes publiques sur le petit parking qui jouxte la mairie (à côté du terrain de boules). Un devis a été établi pour la maçonnerie : de l'ordre de 20 000 € HT. Des devis pour la plomberie et l'électricité vont être demandés. Les dossiers de subvention doivent être envoyés avant fin septembre.

**Domaine Urdy** : le Maire rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée. Il est interdit de se promener dans le parc quand le domaine est loué. Un affichage va être fait en ce sens, en demandant aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux.

Séance levée à 22h10.